



KARAKORAM

LETTRE AUX PORTEURS DU FONDS KARAKORAM ANNAPURNA (FR0013064383)

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts de l'OPCVM Karakoram Annapurna dont la société de gestion est KARAKORAM.

Dans un communiqué publié le 19 novembre dernier (cf annexe), la société KARAKORAM a décidé la suspension des souscriptions et des rachats du fonds à compter du 20 novembre à la suite de difficultés rencontrées dans la gestion de certains investissements réalisés.

Afin de vous permettre une gestion plus sereine de vos avoirs, nous souhaitons vous informer de la signature d'un protocole d'accord entre les sociétés KARAKORAM et La Financière de l'Echiquier (« LFDE ») pour permettre d'assurer la reprise de la gestion de vos avoirs. Ainsi, dans le cadre de ce protocole, il a été décidé de faire absorber le fonds par l'OPCVM Echiquier Crédit SRI Europe – action A, compartiment de la SICAV Echiquier, dont la société de gestion est LFDE.

1. L'opération

KARAKORAM s'est rapproché de La Financière de l'Echiquier afin de reprendre l'activité de gestion des OPCVM dont le fonds Karakoram Annapurna (code ISIN FR0013064383). A titre d'information, à mi-avril, le fonds a un actif net d'un peu moins de 13M€ et la valeur liquidative présente une baisse de 10% par rapport au 20 novembre 2019. Compte tenu de l'existence de titres cotés à faible liquidité à l'actif du fonds Annapurna, ces derniers seront isolés en restant dans le fonds Karakoram Annapurna et plus précisément la reprise de la gestion va s'organiser de la façon suivante :

- ⇒ Les actifs liquides du fonds Karakoram Annapurna, qui représentent 87,6 % de l'actif net du fonds, seront cédés sur le marché et les liquidités correspondantes seront absorbées par voie de fusion par l'OPCVM Echiquier Crédit SRI Europe – action A (Code ISIN Action A : FR0010491803) géré par LFDE.
- ⇒ Le fonds Karakoram Annapurna n'aura alors plus que des actifs à faible liquidité (soit 12,4% de l'actif net) que la société KARAKORAM ne peut céder facilement. Ce fonds sera alors mis en liquidation et conservera donc le même code ISIN. Ce fonds ne sera ouvert ni aux souscriptions, ni aux rachats. LFDE reprendra la gestion du fonds et assurera sur ce fonds une gestion extinctive consistant à vendre ces actifs à faible liquidité et à vous reverser le fruit de ces cessions dans le cadre de la liquidation.

Ainsi, l'OPCVM Echiquier Crédit SRI Europe va absorber les actifs provenant des titres liquides du fonds Karakoram Annapurna le 27 juillet 2020. Cette opération va avoir pour conséquence l'attribution, à votre profit d'actions de l'OPCVM absorbant en contrepartie des parts du fonds absorbé que vous possédez aujourd'hui.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

Cette décision fait suite à la volonté de Karakoram de trouver une solution pérenne pour défendre les intérêts de ses investisseurs. La société a trouvé un accord avec La Financière de l'Echiquier pour que cette dernière offre aux investisseurs des solutions d'investissements qui pourront se substituer aux fonds Karakoram.

La stratégie de gestion de l'OPCVM absorbant est différente. En effet, le fonds absorbé recherche une performance à moyen terme au travers une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions alors que le fonds absorbant n'intervient que sur les marchés de taux. Cette différence entraîne notamment une modification du profil de risque du fonds.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sur cette fusion, ce changement de société de gestion et la mise en liquidation a été obtenu le 5 juin 2020.

Dans ce cadre, les opérations vont se dérouler comme suit :

- Vous allez conserver vos parts du fonds Karakoram Annapurna qui va devenir un fonds de cantonnement ; le nombre de parts sera le même que le nombre de parts que vous avez actuellement sur ce fonds Karakoram Annapurna ;
- Le 27 juillet 2020, sur la base de la valeur liquidative du fonds Echiquier Credit SRI Europe et de la valeur des actifs apportés par Karakoram Annapurna évaluées le 24 juillet , la totalité de votre quote part d'actifs du fonds FCP Karakoram Annapurna (code ISIN FR0013064383) sera automatiquement échangée contre des actions et/ou fractions d'actions d'Echiquier Crédit SRI Europe – action A (Code ISIN : FR0010491803).
Dès que cette seconde opération sera réalisée, vous pourrez obtenir le rachat de vos actions sans frais. J'attire votre attention sur le fait que, afin de permettre le bon déroulement de l'opération, les souscriptions et les rachats resteront suspendus jusqu'à la date de la fusion.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

Le fonds Karakoram Annapurna est un fonds dont l'objectif de gestion est d'obtenir sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, une surperformance annuelle de l'indicateur de référence EONIA capitalisé + 200 bp après prise en compte des frais courants, par le biais d'une gestion opportuniste et discrétionnaire par des investissements sur les marchés monétaires et obligataires et sur les actions internationales, qui représente une partie limitée de l'actif.

Echiquier Crédit SRI Europe est un OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro » dont l'objectif de gestion d'Echiquier Crédit SRI Europe consiste à rechercher, sur un horizon d'investissement minimum de 2 ans, une performance similaire ou supérieure à l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS (coupons réinvestis en euro). Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

La durée de placement recommandée afin de réaliser l'objectif de gestion est ainsi de 2 ans pour Echiquier Credit SRI Europe alors qu'elle est de 3 ans pour le fonds Karakoram Annapurna.

Les deux véhicules interviennent essentiellement sur le marché des produits de taux.

Le fonds Karakoram Annapurna intervient sur les produits de taux dans la limite de 100% et a notamment recours à des obligations sans contraintes géographiques et a la possibilité d'investir sur des obligations à caractère spéculatif jusqu'à 35% de l'actif net. La fourchette de sensibilité varie entre 0 et 7. Il a par ailleurs la possibilité de s'exposer sur des actions entre -15 et 15% de l'actif net sans contrainte géographique (recours possible sur les actions émergentes) ou de taille de capitalisation boursière.

Echiquier Credit Europe, quant à lui, intervient exclusivement sur des produits de taux : sur des TCN de la zone Europe exclusivement et sur des obligations de la zone Europe avec un recours possible hors Europe à hauteur de 10% de l'actif net. Dans le cadre de sa gestion, le pourcentage d'obligations à caractère spéculatif peut aller jusqu'à 40% de l'actif net. De plus, le fonds peut intervenir dans la limite de 10% dans des obligations convertibles contingentes du secteur financier (« cocos ». Ces obligations incluent une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. Ainsi, en plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Le portefeuille est géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 8.

Par ailleurs, Karakoram ne tient pas comptes de critères ESG dans la gestion du fonds absorbé alors que Echiquier Crédit SRI Europe s'appuie sur un process qui consiste notamment à l'application de deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations, basées sur une pondération de 3 notes E S et G, sont déterminées par la société de gestion et appliquées à 95% du portefeuille au minimum.

Ce process ISR basé sur des critères extra financiers est effectif depuis le mois de novembre 2019 (date de la labellisation du compartiment) et le prospectus de l'OPCVM intègre de façon détaillée ce process depuis le 31 décembre 2019.

Enfin, l'exposition au risque action de Karakoram Annapurna peut aller de -15 à 15% de l'actif net alors que Echiquier Crédit SRI Europe n'investira pas sur le marché des actions.

Leur niveau de SRRI n'est pas identique. Il est à 2 pour Annapurna et 3 pour Echiquier Crédit SRI Europe. Cette différence implique donc une hausse potentielle du profil rendement risque. Le SRRI est un indicateur représentant le profil de risque et de rendement affiché dans le DICI des OPCVM.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

- Augmentation des frais : NON

Concernant les frais, les frais de gestion de l'OPC absorbant sont inférieurs à ceux du fonds absorbé. A titre d'illustration, lors de l'exercice 2018, les frais courants du fonds absorbant étaient de 1 % contre 1.10% pour la part I du fonds Karakoram Annapurna.

Le tableau ci-dessous reprend de façon détaillée la comparaison des frais entre les deux produits.

	KARAKORAM ANAPURNA	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE (ACTION A FR0010491803)
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	1,3% TTC max	3% max
Commission de rachat	Néant	Néant
Frais de gestion	1,3% TTC max	1 % max
Commissions de mouvement	Acquis au dépositaire : uniquement pour les dérivés sur indices actions, taux et devises : de 0,20 euros à 2 euros par lots en fonction des places de cotation	Néant
Commissions de performance	Néant	Néant
Frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPC	3% Max	2,392% max

De plus, cette opération de fusion n'entraînera aucun frais de souscription.

Vous trouverez en annexe le comparatif des éléments modifiés.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Je vous rappelle la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM Echiquier Crédit SRI Europe, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Si l'opération détaillée précédemment vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire. Dans le cas contraire, vous aurez la possibilité de sortir du fonds Echiquier Crédit SRI Europe sans frais à compter du 28 juillet 2020.

Le dépositaire, BNP Paribas Securities Services, est en charge du bon déroulement de l'opération qui se fera sans frais et sans aucune intervention de votre part. Cet échange s'effectue sous le contrôle des

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



K A R A K O R A M

Commissaires aux comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux fonds.

Fiscalité applicable : pour les personnes physiques, la plus-value d'échange bénéficie du sursis d'imposition jusqu'à la cession des actions. Pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, la plus-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 bis et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-OA du Code Général des Impôts.

Je vous invite à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information concernant vos placements financiers ou toute question complémentaire sur cette opération.

Vous trouverez en annexe :

- Un tableau comparatif les éléments modifiés
- Une comparaison complète des frais applicables au fonds absorbé et fonds absorbant.
- Des informations sur le calcul de parité de fusion.
- Des informations complémentaires sur les modalités de souscriptions et rachats avant et après l'opération de fusion.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Jean-Philippe CRIDLIG

Directeur Général

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

ANNEXE

❖ **Tableau comparatif des éléments modifiés**

	KARAKORAM ANNAPURNA	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE (ACTION A FR0010491803)
Société de gestion	KARAKORAM	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
Classification AMF	NA	« Obligations et autres titres de créances libellés en euro »
Objectif de gestion	Le Fonds a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, une surperformance annuelle de l'indicateur de référence EONIA capitalisé + 200 bp après prise en compte des frais courants, par le biais d'une gestion opportuniste et discrétionnaire par des investissements sur les marchés monétaires et obligataires et sur les actions internationales, qui représentera une partie limitée de l'actif. Le fonds appartient à la classification Mixte.	L'objectif d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est d'obtenir une performance similaire ou supérieure à l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Indicateur de référence	EONIA capitalisé + 200 bp	IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS
Valorisation	Hebdomadaire (Mercredi)	quotidienne
Dépositaire	CACEIS BANK	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Valorisateur	CACEIS FUND ADMINISTRATION	SOCIETE GENERALE
Période d'investissement recommandée	> 3 ans	> 2 ans
Echelle SRRI	2	3
Stratégie d'investissement	Afin de réaliser son objectif de gestion et réaliser son objectif de performance décorrélée des marchés quelles que soit les classes d'actifs.(...)La stratégie d'investissement est totalement opportuniste et ne répond pas à des anticipations d'évolution des marchés actions. Dans le cas où le gérant ne détecte pas d'opportunités sur les actions, le FCP sera totalement investi en produits monétaires ou obligataires. En conclusion, l'équipe de gestion pourra : - exposer le FCP jusqu'à 100% du portefeuille en instruments monétaires ; ces investissements pourront être réalisés soit en direct par une sélection d'instruments monétaires, soit à partir d'instruments financiers à terme dans la limite totale de 100% - exposer le FCP entre -15% et +15% en actions (actions + CFD + Instruments à terme) ; - exposer le FCP sur des obligations, soit en direct par une sélection d'instruments obligataires, soit à partir d'instruments financiers à terme dans la limite totale de 100% ; - exposer le FCP sur des obligations à caractère spéculatif, et l'exposition aux émetteurs non notés par les agences sera limitée à un maximum de 20% ; - exposer jusqu'à 20% du portefeuille en investissements en devises « hors euros » en intégrant l'exposition liée aux futures sur devises, soit par les investissements libellés en devises hors euros, soit par les devises détenues en compte par le FCP, soit à partir d'instruments financiers à terme ou d'options sur les devises. Le FCP ne tient pas compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans sa politique d'investissement.	La gestion d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE repose sur une gestion discrétionnaire et s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « bond picking » et est réalisée à l'aide de stratégies variées qui combinent : une approche de type «top down» (étude du contexte économique de la zone Euro puis sélection de titres), fondée sur des critères macro-économiques, pour l'établissement de la stratégie d'exposition au risque de taux d'intérêt (sensibilité, durée, position de courbes de taux) et accessoirement au risque de change. Une approche de type «Bottom up» (analyse des caractéristiques de chaque émetteur et de chaque émission), fondée sur des critères micro-économiques et sur l'analyse financière interne ou externe, pour déterminer l'exposition du portefeuille aux risques spécifiques (secteurs, émetteurs, titres). La stratégie d'investissement, basée sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir des titres d'une durée de vie proche de celle de l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS, mais pas de manière exclusive. Elle est conditionnée par l'évolution des marchés de taux en euro et par les mouvements de la courbe de taux d'intérêt de la zone euro. Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment est exposé aux obligations et titres de créance issus indifféremment d'émissions publiques ou privées. Le portefeuille sera géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 8. Ce compartiment ISR intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.
Actifs principaux utilisés	- Le FCP pourra détenir de 0% à 100% de son actif en titres de créances négociables d'émetteurs privés ou publics - Le FCP peut détenir de 0% à 100% de son actif en produits de taux ayant les caractéristiques suivantes: Obligations à taux fixe et/ou variable et/ou indexées et/ou convertibles d'émetteurs privés ou publics, sans contraintes sectorielles ni géographiques. La part des obligations n'ayant pas de notation, ne représentera pas plus de 70% de l'actif net du fonds. - Le FCP peut avoir recours à des bons et droits de souscription d'actions, warrants dans la limite de 10% de l'actif net. - Le FCP peut s'exposer dans une fourchette comprise entre -15% et +15% de son actif net sur des actions de sociétés cotées sur les cinq continents (Amérique, Asie, Europe, Océanie, Afrique), y compris les pays émergents. - Le FCP peut être exposé jusqu'à 10% du portefeuille en OPC relevant de la Directive européenne 2009/65/CE ou en FIA relevant de la directive 2011-61 et respectant l'article R2014 -13 du COMOFI. - Le FCP interviendra sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger) à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -15% et +15% de l'actif net. - Le FCP pourra détenir de 0% à 100% de son actif en dépôts à terme	Actions : 0% Titres de créances négociables : émetteurs de la zone Europe exclusivement (Union Européenne et Association Européenne de LibreEchange), échéance maximum 2 ans, majoritairement Investment Grade (20% de l'actif net en TCN émis par des émetteurs réputés spéculatifs) Titres obligataires : zone Europe (UE+AELE) avec 10% maximum hors Europe (pays de l'OCDE ou pays émergent), majoritairement Investment Grade mais titres spéculatifs possibles jusqu'à 40% de l'actif net Obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise : jusqu'à 40% maximum de l'actif net dont 10% maximum d'obligations convertibles contingents (dites obligations "coco"). Parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale : <10% Instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés européens et internationaux en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de taux et éventuellement contre le risque de change.
Risques	Risque de performance et de perte en capital Risque lié aux marchés d'actions Risque lié à la gestion discrétionnaire Risque de liquidité Risque lié aux marchés de taux Risque de crédit Risque de change Risque de contrepartie Risque lié aux marchés émergents	Risque de gestion discrétionnaire Risque de taux Risque de crédit Risque de perte en capital Risque de change Risque titres spéculatif "High Yield" Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation	Capitalisation
Montant minimum de souscription	100 000 €	N/A
Date de clôture de l'exercice	Dernière valeur liquidative de l'OPCVM du mois de Février.	Dernier jour de bourse décembre
CAC	Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit	Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit
Cut off	Le mardi avant 11h	Chaque jour avant 12 heures
Règlement livraison	J+2 ouvrés = Règlement des souscriptions et des rachats	J+2 ouvrés = Règlement des souscriptions et des rachats
Frais courants 2019	1,10%	1%
Frais courants 2018	1,10%	1%

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

❖ **Modalités de l'opération de fusion et information sur le calcul de la parité**

La date de fusion est arrêtée au 27 juillet 2020.

L'opération de fusion sera effectuée sous contrôle du Commissaire aux Comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux OPCVM. L'OPCVM absorbant conservera ses caractéristiques financières actuelles.

Afin de faciliter la réalisation de la fusion, les demandes de souscription et de rachat des parts du FCP absorbé resteront suspendues jusqu'à la date de la fusion.

L'échange va consister à calculer sur la base des valeurs liquidatives au 24 juillet 2020, la parité de fusion suivante :

$$\frac{\text{Valeur liquidative des actifs liquides de Karakoram Annapurna le 24 juillet 2020}}{\text{Valeur liquidative de Echiquier Crédit SRI Europe le 24 juillet 2020}} = n$$

Cette parité signifie qu'un porteur d'une part de la quote part liquide du fonds Karakoram Annapurna recevra n actions A d'Echiquier Crédit SRI Europe.

Dès réalisation de la fusion, les porteurs des parts du fonds Karakoram Annapurna, recevront un avis d'opération indiquant le nombre de parts attribuées ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte éventuellement versée sur leur compte correspondant aux éventuels rompus.

Au jour de la réalisation définitive de la fusion, le fonds Karakoram Annapurna sera mis en liquidation comme mentionné ci-dessus.

A compter du 27 juillet 2020, les porteurs actuels du fonds Annapurna seront par ailleurs détenteurs d'actions d'Echiquier Crédit SRI Europe et pourront à ce titre demander le rachat de leurs parts quotidiennement.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

❖ **Communiqué de KARAKORAM**



KARAKORAM

KARAKORAM SAS
112 Bld haussmann
75008 PARIS

Paris, le 19 Novembre 2019

Objet : suspension des Rachats et des Souscriptions sur les fonds K2, KARAKORAM Annapurna, KARAKORAM Entrepreneurs, Invest Patrimoine et Financière Capital +

Le 14 novembre 2019, la société a été avisée de la prolongation de l'absence de M. Fourtanier pour raisons de santé jusqu'au moins 9 décembre 2019. La société a dès lors établi dès le 15 novembre 2019 un plan d'action et de communication relatif à cette situation nouvelle.

Compte tenu de l'existence de titres cotés à faible liquidité au sein des portefeuilles, d'éventuelles demandes de rachats ne peuvent être acceptées sans créer un risque fort de traitement inégalitaire des porteurs.

Par conséquent, en raison de ces circonstances, qu'elle juge exceptionnelles, et dans l'intérêt des porteurs, la société de gestion a décidé la suspension, à titre provisoire, du rachat et de la souscription des parts des FCP :

FR0013258316	K2
FR0013064383	KARAKORAM Annapurna
FR0013223617	KARAKORAM Entrepreneur
FR0011412675	Invest Patrimoine

Et du FIA :	
FR0010748897	Financière Capital Plus

en application de l'article L.214-8-7 du code Monétaire et Financier.

En revanche, le fonds obligataire "KARAKORAM Euro Rendement Réel" n'est pas concerné par cette décision de suspension, la gestion de ce fonds n'étant pas impactée par l'absence de M. Fourtanier.

La société tiendra les souscripteurs informés de toute évolution ultérieure de la situation.

Jean-Philippe CRIDLIG
Directeur Général

KARAKORAM

SAS au capital de 285 700 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris
Siège social : 112, boulevard Haussmann 75008 Paris
Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris
Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris
Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr